

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 20 décembre 2021 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, la greffière adjointe, M^e Marie-Pascale Lessard, et l'agente de communication, Mme Marie-Lise Tellier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-12-760

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-12-761

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 15 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 9 au 15 décembre 2021 totalisant 267 880,76 \$ et apparaissant à la liste en date du 15 décembre 2021 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-12-762 Dépôt du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil reçoive copie du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel daté du 6 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-12-763 Autorisation de signature - convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel-Tracy (FISA) 2021-2025

CONSIDÉRANT que la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel-Tracy (FISA) est échue depuis le 31 décembre 2020,

CONSIDÉRANT que depuis, des représentants du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel-Tracy (FISA) et des représentants de la Ville de Sorel-Tracy se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de parvenir à une entente pour la signature d'une nouvelle convention collective entre les parties,

CONSIDÉRANT que les parties sont parvenues à une telle entente,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 16 décembre 2021 soumis à ce sujet par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil accepte le projet de convention collective à intervenir entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel-Tracy (FISA) et la Ville de Sorel-Tracy pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025,

QUE le maire, le directeur général, le directeur du Service des ressources humaines et la conseillère en ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, ladite convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-12-764 Autorisation de signature – entente intermunicipale d'entraide relative à la fourniture de services spécialisés – Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et la Ville de Sorel-Tracy sont parvenues à une entente relativement à la signature d'une entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes d'interventions spécialisées du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'autoriser la signature de ladite entente avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente intermunicipale d'entraide à intervenir avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu relativement à la fourniture de services spécialisés, selon les conditions prévues au projet d'entente soumis,

QUE cette entente soit effective au 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2024, et qu'elle puisse faire l'objet d'un renouvellement automatique par périodes successives d'un an, à moins d'un préavis de trois mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-12-765

Demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 58, rue du Roi

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour le 58, rue du Roi, ayant pour but de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement pour un bâtiment commercial projeté en réduisant la largeur de l'accès au terrain et de l'allée d'accès à 4,7 m au lieu de 6 m, en réduisant la distance entre des cases de stationnement et le bâtiment principal à 1,10 m au lieu de 2 m, en réduisant la largeur d'une bande gazonnée bordant l'aire de stationnement du côté de la rue à 0 m au lieu de 2 m et en réduisant la distance entre l'aire de stationnement et une ligne de terrain autre qu'une ligne de rue à 0 m au lieu de 1 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté est situé dans la zone C-03-715 et que cette zone est soustraite de l'obligation de fournir un nombre minimal de cases de stationnement,

CONSIDÉRANT qu'une bande végétalisée d'une largeur d'environ 1,2 m sera aménagée tout le long du bâtiment principal dans la cour latérale sur rue,

CONSIDÉRANT que ce nouveau plan d'implantation corrigé comprend une portion de pavé alvéolé d'une superficie de 42,35 m² et de deux bandes végétalisées d'une superficie de 5,52 m² et de 5,24 m² en cour arrière,

CONSIDÉRANT qu'une bande gazonnée d'une largeur de 1 m serait ajoutée sur une portion de la ligne latérale droite en cour arrière,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de permettre l'aménagement de plusieurs cases de stationnement pour desservir la clientèle du bâtiment commercial projeté,

COSNIDÉRANT que la majorité des aires de stationnement hors rue aménagées dans le secteur du centre-ville sont également dérogoires,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 décembre 2021 d'accepter conditionnellement ces demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 3 décembre 2021 quant à la demande de dérogations mineures,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que les demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale soient acceptées conditionnellement à ce qu'un aménagement de végétaux et d'arbustes soit effectué à l'intérieur des bandes vertes projetées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-12-766

Adoption du Règlement no 2498 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2022 »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2498 lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par la greffière adjointe,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la greffière adjointe,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Olivier Picard, que le Règlement no 2498 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2022 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-12-767

Adoption du Règlement no 2499 « Concernant une modification du Règlement no 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'actualiser ladite tarification pour l'année 2022 »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2499 lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par la greffière adjointe,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la greffière adjointe,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que le Règlement no 2499 « Concernant une modification du Règlement no 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'actualiser ladite tarification pour l'année 2022 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Aucune question reçue via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland,
que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M^e Marie-Pascale Lessard
Greffière adjointe

Serge Péloquin
Maire